

La Franche-Comté propose des tuteurs aux lycéens en difficulté

La région finance l'accompagnement de près de 700 élèves par des étudiants.

La Franche-Comté n'a pas attendu le plan «jeunes», annoncé par Nicolas Sarkozy, le 29 septembre, pour mettre l'accent sur l'orientation des lycéens. Dès les violences urbaines de novembre 2005, qui ont touché Besançon, le conseil régional a réuni les proviseurs pour réfléchir aux réponses à apporter au malaise exprimé. Entre autres pistes émerge alors celle d'un tutorat pour les élèves en difficulté.

Echanges constructifs. Le principe: un étudiant de master ou licence assure une à deux heures hebdomadaires d'aide aux devoirs dans une matière définie pour un groupe d'un à dix élèves volontaires de première ou terminale. «Outre la possibilité de revoir des notions scolaires non acquises, ces séances offrent l'occasion d'échanger sur la vie à la fac et les questions qu'ils se posent sur leur orientation, résume André Pierre, directeur de la recherche et de l'enseignement su-



Héloïse Cabiron, étudiante à la faculté de lettres de Besançon, estime que les sept heures de tutorat hebdomadaires, en 2009, l'ont aidée à obtenir le Capes.

périeur au conseil régional. Cela démystifie les études supérieures pour des jeunes en difficulté scolaire, qui s'en excluent souvent eux-mêmes d'office.» Expérimenté dès la rentrée 2007 dans sept lycées, initialement ciblé sur les quartiers sensibles, le dispositif touche dix-sept établissements d'enseignement professionnel et général, sur tout le territoire franc-comtois. Il est financé par la région (95 000 euros pour 2009-2010) et géré par l'université.

«Jusqu'à présent, le budget prévu a toujours été suffisant», souligne Françoise Coupat, vice-présidente de l'université de Franche-Comté déléguée à la vie étudiante, qui «coordonne les remontées des besoins des lycées (nombre d'élèves et disciplines concernées) et les répartit dans les différentes composantes de l'université impliquées, principalement les facultés de lettres, de sciences et l'unité pluridisciplinaire du nord de la région». Des enseignants relais recrutent des étudiants et prennent contact avec les lycées pour régler les questions pratiques.

Les étudiants retenus, au nombre de 62 en 2008, vacataires sous contrat de travail, sont rémunérés 15 euros net de l'heure et défrayés de leurs déplacements. Ils assurent chacun 20 à 70 heures de tutorat par an. Ils doivent justifier, auprès de la direction du lycée, du nombre d'heures assurées et du contenu et peuvent s'appuyer sur l'enseignant relais en cas de difficultés péda-

gogiques. «Mais c'est lorsqu'une relation s'instaure entre les tuteurs et l'équipe enseignante du lycée que le dispositif fonctionne le mieux», constate Françoise Coupat. Cependant, cette concertation reste rare, et figure dans la liste des améliorations nécessaires, tout comme l'accélération de la mise en place à la rentrée (les séances ont commencé en janvier l'an dernier) et la nécessité d'effectuer des relevés de présence pour limiter l'absentéisme.

Bilan positif. Le dispositif, perçu au début par les professeurs comme une remise en cause de leur travail, est désormais mieux compris, assure la région. «Il permet aux élèves de revoir certaines bases sous un œil différent, avec un jeune qui parle le même langage, et ainsi de reprendre confiance en eux», note Bruno Saïsset, proviseur adjoint au lycée Jules-Haag de Besançon où une centaine de lycéens ont profité de cet accompagnement.

«Le bilan dressé par les proviseurs en fin d'année est positif, confirme André Pierre. Ces bénéficiaires sont difficiles à quantifier, plutôt de l'ordre du ressenti, mais les résultats scolaires tendent à s'améliorer.» Les étudiants en retirent une expérience appréciable, notamment ceux qui se destinent à l'enseignement, comme Héloïse Cabiron, en doctorat de lettres modernes, qui estime que ses sept heures de tutorat hebdomadaires en 2009 l'ont aidée à obtenir le Capes: «Pour la première fois, j'étais confrontée à un groupe, à l'aspect discipline.»

Caroline Lefebvre

CONTACT

■ Conseil régional, tél.: 03.81.61.62.45.